



# RÉGLEMENT INTÉRIEUR « ANIM'ADOS » 2023-2024

L'EXEKO

49122 LE MAY-SUR-ÈVRE

## CONTACT

Directrice :

Emilienne ROUILLER - 06.17.32.39.57

[www.lemaysurevre.com](http://www.lemaysurevre.com)



## LES MODALITÉS D'ACCUEIL

L'espace ANIM'ADOS est un accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants de 12 à 17 ans.

Le matériel mis à disposition des jeunes est collectif. La détérioration du matériel et les dégradations commises dans le local et aux abords entraîneront le remboursement par son auteur. Les jeux ou autres accessoires mis à disposition des jeunes doivent être rendus dans un état correct.

Chaque adhérent est tenu de respecter les locaux, le ou les adultes présents ainsi que les autres adhérents. Le non-respect pourra entraîner des sanctions, voire des exclusions temporaires et/ou définitives.

Durant les périodes scolaires, aucune inscription n'est nécessaire. Le jeune peut donc venir librement lorsque la structure est ouverte.

En cas de non-respect des règles fixées par l'équipe d'animation, les parents seront contactés.

Chaque adhérent s'engage à entretenir la salle. L'animateur pourra donc exiger au jeune de ranger le matériel, nettoyer les tables, ....

Les mobylettes, scooters, vélos et trottinettes ne doivent pas entrer dans l'espace Anim'Ados.

Il est interdit de fumer dans le local et aux abords de l'espace Anim'Ados.

Il est interdit de boire ou manger dans la salle.

La municipalité décline toute responsabilité en cas de perte, casse ou vol des effets personnels lors des accueils libres ou des activités organisées.

## ADHÉSION

L'adhésion est obligatoire pour tous les jeunes fréquentant l'espace Anim'Ados. Elle est valable le 1<sup>er</sup> septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.

Le tarif de l'adhésion est fixé à 6 € (11 € pour les jeunes résidents hors commune).

## INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

Durant les vacances scolaires, des activités sont proposées. Il est obligatoire d'être présent durant la totalité de l'activité. Les inscriptions se font via le portail famille.

Pour inscrire son enfant au service Anim'Ados, une fiche de renseignements doit être complétée et rendue au responsable. Lorsque le dossier est complet, il est possible d'inscrire son enfant via Internet. Une demande d'inscription peut être refusée pour différents motifs (annulation de l'activité, sureffectif, ...).

La participation à une activité entraîne le paiement de celle-ci. Le tarif est indiqué sur les plaquettes distribuées et mises en ligne sur le site communal. Une facture est disponible sur le portail famille. Un mail est envoyé pour prévenir de la mise à disposition de celle-ci.

**L'inscription ou l'annulation doit être effectuée au minimum dix jours avant la date souhaitée.** En effet, même si on facture aux familles les absences, il n'en reste pas moins que le service n'est pas rendu aux familles en attente. Si la demande de réservation n'est pas validée elle sera mise sur liste d'attente, en cas de désistement d'un enfant déjà inscrit.

Toute absence non justifiée dans un délai de 72 heures suivant l'activité sera facturée (décès, attestation du médecin, ...).

<b>ANIMATIONS JEUNESSE ANIM'ADOS</b>		
<b>QF</b>	<b>Le May-sur-Evre</b>	<b>Communes extérieures</b>
	<b>Prix à multiplier par le coefficient de l'activité</b>	<b>Prix à multiplier par le coefficient de l'activité</b>
<b>0 à 600</b>	<b>1,00 €</b>	<b>1,10 €</b>
<b>De 601 à 700</b>	<b>1,17 €</b>	<b>1,28 €</b>
<b>De 701 à 900</b>	<b>1,50 €</b>	<b>1,65 €</b>
<b>De 901 à 1 100</b>	<b>1,83 €</b>	<b>2,02 €</b>
<b>De 1 101 à 1 300</b>	<b>2,17 €</b>	<b>2,38 €</b>
<b>De 1 301 à 1 500</b>	<b>2,50 €</b>	<b>2,75 €</b>
<b>De 1 501 à 1 700</b>	<b>2,83 €</b>	<b>3,12 €</b>
<b>1 701 et plus</b>	<b>3,17 €</b>	<b>3,48 €</b>

Le tarif des animations proposées pendant les vacances scolaires est déterminé en fonction du quotient familial. Ainsi, pour chaque animation, les prix sont à multiplier par le coefficient de l'activité.

Pour les familles allocataires ayant un quotient « non connu », il est possible de calculer le tarif adapté en fonction des impôts. Si toutefois la famille ne souhaite pas fournir le document, le tarif le plus élevé sera appliqué.

## **ENCADREMENT**

L'encadrement est assuré par un animateur diplômé. Durant les vacances scolaires, si l'effectif augmente, des animateurs diplômés seront recrutés afin de respecter les normes d'encadrement fixées par la DRAJES.

## HORAIRES

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- Période scolaire : le vendredi de 17h à 19h. L'ouverture sera maintenue en fonction du nombre de jeunes présents.
- Vacances scolaires : selon le programme d'animation.

## SANTÉ

Aucun médicament ne sera donné au jeune sans ordonnance. Si l'enfant est malade durant l'activité, le responsable pourra contacter les responsables de l'enfant.

En cas d'urgence (accident...), il sera fait appel immédiatement aux services d'urgence compétents (SAMU, pompiers), l'élú de référence sera alerté.

Pour toute information supplémentaire contacter l'accueil de loisirs (06.17.32.39.57).

Fait au May-sur-Èvre, le

Le Maire,